
Autonomie budgétaire des jeunes majeurs

Public

Professionnels du secteur social, médico-social, sanitaire, carcéral ou associatif.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

Identifier les différentes mesures de protection, réforme de 03.2019.
Appréhender le rôle et les missions du mandataire.
Différencier «besoins émotionnels» et «besoins fondamentaux».
Définir la notion de budget.
Accompagner vers l'autonomie budgétaire.

Programme (adaptable en fonction de vos besoins)

Les différentes mesures de protection et leurs contours

- Mesure de sauvegarde, mandat spécial, curatelle et tutelle.
- La notion de budget.
- Cadre législatif en matière de gestion pour les majeurs protégés.

La nécessité d'écouter pour faire émerger le besoin

- Définition d'un besoin.
- Les besoins humains fondamentaux.
- L'écoute et la reformulation pour l'émergence des besoins.

L'accompagnement vers l'autonomie budgétaire

- Définition de l'autonomie.
 - Echanges sur les représentations, les pratiques individuelles et collectives, les expériences personnelles.
 - Réflexion sur les adaptations possibles.
 - Construction d'outils, méthode FALC.
-

Méthodes et modalités pédagogiques

En présentiel.

Recueil des attentes.

Tour de table.

Jeux participatifs (portrait chinois, photolangage, post-it, ...)

Échanges transversaux à partir des expériences vécues par les participants.

Modalités et délai d'accès

Modalités et délai d'accès à la formation : ces informations sont transmises aux apprenants par l'employeur en amont de la formation.

Délai de mise en place de la formation : 10 jours minimum à partir de la planification des dates.

INTRA/Sur-Mesure

Durée : 2 jours (14 heures)

Intra

Lieu : dans votre structure

Dates et coût : nous contacter.

Sur-mesure

Ce programme ne correspond pas parfaitement à votre besoin ? Contactez notre équipe pédagogique dont la spécialité est la conception de solutions de formation sur-mesure.

Animation

Formatrice, titulaire d'un diplôme de CESF, et d'un Certificat National de Compétence de Mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Nombre de participants

Min : 3 | Max. : 12

Modalités d'évaluation

Autoévaluation de l'atteinte des objectifs en début et en fin de formation.

Evaluation de satisfaction.

Votre contact

Pôle Formation Continue, Conseil et VAE

Hélène TESSON

02 47 62 33 36

formation.continue@its-tours.com

Pour l'accueil des personnes en situation de handicap, vous pouvez adresser vos questions à l'adresse : referent.handicap@its-tours.com

N° de Déclaration d'Activité : 24 37 00082 37

Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État.

Mise à jour du 16/10/23 v2